



UNION NATIONALE DES
SYNDICATS
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
263, RUE DE PARIS CASE
549 –
93515 MONTREUIL CEDEX
FÉDÉRATION DE L'ÉDUCATION, DE LA
RECHERCHE ET
DE LA CULTURE

Montreuil, le 17 mai 2022

Monsieur Ndiaye
Ministre de l'Éducation nationale de
la jeunesse et des sports
110, rue de Grenelle
75007 PARIS

Objet : refus de remonter le recueil des données chiffrées pour le SSFE et le SSP pour l'année 2021- 2022

Monsieur le Ministre,

Comme chaque année, il est demandé au service social en faveur des élèves et des personnels de transmettre un recueil de données. La CGT Éduc'action souhaite une nouvelle fois vous alerter concernant la situation critique de ces services.

Le MEN a créé au niveau national 50 postes d'infirmier·ères et d'assistant·es de service social SSFE sans distinction entre les deux catégories. Le nombre de postes reste insignifiant au regard des besoins. Pourtant l'Exécutif n'a de cesse d'évoquer des problématiques nouvelles ou récurrentes qui sont avant tout du ressort de ces professionnel·les : crise sociale due à la situation sanitaire, incestes, violences intrafamiliales et conjugales, harcèlement, difficultés psychiques, protection des mineurs... La répartition de ces 50 postes par le MEN n'a jamais été explicitée. Chaque académie par la suite a eu le libre arbitre d'attribuer les postes soit pour le corps infirmier·ère soit pour le corps assistant·e de service social. Concernant le service social des personnels, aucune création de poste depuis plusieurs années.

Par conséquent, les ouvertures d'établissements scolaires du second degré sur plusieurs académies se font sans création de poste d'assistant·es de service social. Le nombre d'établissements en réseau, c'est-à-dire dépourvus de service social, augmente chaque année. Cette politique conduit à une dégradation des conditions d'exercice et à un accroissement de la charge de travail des professionnel·les ainsi qu'à une détérioration du service rendu au public. Nous vous rappelons notre demande de création urgente de postes d'assistant·es de service social afin que chaque élève puisse accéder au service social au sein de son établissement. Nous revendiquons la création massive de postes pour un service social dans le 1^{er} degré, afin que la prévention soit enfin au cœur des préoccupations de notre ministère.

La CGT Éduc'action revendique un·e assistant·e social·e pour 1000 élèves dans le 1^{er} degré, un·e assistant·e social·e par EPLE de 1000 élèves. Dans les territoires discriminés, la CGT Éduc'action revendique un·e assistant·e social·e par EPLE et un·e assistant·e social·e pour 500 élèves dans le 1^{er} degré. Pour le service social des personnels nous revendiquons 2000 agent·e·s par assistant·e social·e.

De plus, depuis 2019, les assistant·es de service social ont été reclassé·es en catégorie A mais bien en dessous de la catégorie A type. Ce reclassement montre une nouvelle fois le manque de considération et de reconnaissance envers ces travailleurs sociaux. Une rémunération reposant largement sur des indemnités et qui n'est pas à la hauteur des missions et des responsabilités, un point d'indice gelé depuis 2017, et enfin un travail peu reconnu par le ministère sont autant de raisons au manque d'attractivité de ces postes. Nous vous rappelons que la CGT Éduc'action, revendique une véritable valorisation du traitement des agent·es et le dégel du point d'indice.

Par ailleurs, les assistant-es sociaux-ales du service social en faveur des élèves étaient les seuls personnels à ne pas percevoir la prime REP+ individuelle, jusqu'à notre action auprès du tribunal administratif qui a reconnu le droit au versement de cette prime à ces agent-es. Malgré ce jugement, ce droit n'est toujours pas appliqué dans la majorité des académies.

Le gouvernement a annoncé le versement d'une prime de revalorisation dans le cadre du « plan Ségur » pour les travailleurs sociaux. À ce jour, les assistant-es sociaux-ales de l'Éducation nationale en sont exclu-es.

Enfin, ce recueil de données n'est qu'une donnée quantifiable et n'est absolument pas représentatif du travail quotidien mené par les assistant-es sociaux-ales de l'Éducation nationale. Monsieur Geffray, directeur général de l'enseignement scolaire, explique dans son courrier du 22 novembre 2021, que le recueil de données a pour objectif de « mieux connaître l'état de santé des élèves et mesurer l'adéquation des dispositifs de la politique d'action sociale et de santé en milieu scolaire ». Pour la CGT Educ'action, ce recueil de données ne rend compte ni des situations sociales des élèves et de leur famille ni du travail des personnels sociaux.

En raison du contexte actuel, marqué par l'absence de créations de postes à la hauteur des besoins, des conditions d'exercice toujours plus difficiles pour les assistant-es de service social, et de l'absence de prise en compte des besoins des élèves, des familles et des agent-es en matière de prévention et d'accompagnement social, les assistant-es de service social ne rendront pas leur recueil des données chiffrées pour l'année 2021-2022.

Cette décision est d'autant plus justifiée par le fait que les recueils de données antérieurs n'ont jamais été utilisés par le ministère pour abonder les moyens là où ils se révélaient criants.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à notre attachement au service public de l'Éducation.

Michaël MARCILLOUX
Co Secrétaire Général



Isabelle VUILLET
Co secrétaire-générale

